

Interpellation de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative aux PAD Heyvaert et Midi.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst :

Le « Plan d'Aménagement Directeur » (PAD) Heyvaert et son rapport d'incidence environnemental (RIE) sont soumis à enquête publique. On peut légitimement se réjouir que cette importante planification progresse en vue de donner souffle à un quartier lourdement impacté par une présence envahissante d'un secteur économique, à savoir celui des voitures de seconde main. Suite à l'échec de la relocalisation du secteur sur le « Roll-on Roll-off (RORO) » de l'avant-port, confirmé fin 2018, pourriez-vous me dire quelles sont les solutions avancées pour libérer le quartier Heyvaert de la présence excessive de ce secteur économique incompatible avec un aménagement urbain qualitatif et maîtrisé ? De nouvelles solutions de relocalisation du secteur ont-elles été avancées par la Région ? Il va sans dire que l'option de la « mort à petit feu » du secteur dans le quartier, bien qu'envisagée par la Région l'année dernière, n'est pas une solution valable et défendable.

Pouvez-vous également me dire ce qu'il en est du renouvellement des permis d'environnement concernant ces exploitations ?

Si le PAD Heyvaert paraît avancer de façon satisfaisante, il semble qu'il n'en va pas de même pour le PAD Midi. Rien ne filtre de bien neuf concernant une planification qui se cherche depuis de trop longues années et de multiples travaux auxquels la commune a consacré beaucoup d'énergie depuis une décennie. Pouvez-vous me dire où nous en sommes et quelle est l'analyse de la commune sur l'évolution de ce Plan Directeur ? La présence, déjà ancienne, d'une friche en face de l'entrée de la Gare du Midi symbolise à elle seule les tergiversations régionales pour un quartier dont les potentiels restent encore bien timidement valorisés.

Madame l'Échevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgende antwoord :

En ce qui concerne le PAD Heyvaert, comme on le sait tous, la proposition de construire un terminal « RORO » au port n'a apparemment pas abouti, même avec la perspective que le coût de la construction soit supporté. Le plan n'a pu aboutir.

Le PAD Heyvaert prévoit de construire, d'établir un parc sur toute la longueur du quartier. Cela devrait contribuer à améliorer la qualité de vie dans le quartier. Des discussions sont actuellement en cours sur la façon d'adapter les exigences pour les entreprises situées dans le quartier. Les restrictions sur le nombre de m² et le type d'industrie peuvent peut-être influencer le développement dans le quartier Heyvaert. Les discussions sur les détails sont toujours en cours. La commune continue de délivrer des permis d'environnement de manière aussi restrictive que possible, notamment en ce qui concerne la limitation de la durée des permis. La commune n'a aucune influence directe sur la décision de la région lors de l'octroi des permis mais elle est en train de discuter avec la Région à ce sujet.

En ce qui concerne le PAD Midi, la commune participe activement aux discussions depuis 2018. Divers points ont été discutés dans lesquels la commune a été impliquée, comme par exemple la hauteur des tours autour de la gare, la création des espaces structurants, la création des voies de cheminement pour la mobilité douce. L'un des points importants est la liaison entre la gare et le centre d'Anderlecht, où le lien entre le quartier et la gare doit être améliorée. Il faut éviter une nouvelle fermeture du quartier vers la gare.

La commune demande à la Région la création d'un outil opérationnel pour estimer la durée des grands projets et les modifications prévues dans ce quartier. L'évolution positive du quartier dépendra en grande partie du déménagement de la SNCB et d'Infrabel sur leur siège respectif et de l'aménagement des espaces publics.

Mi-novembre 2019, un comité de co-pilotage est organisé en vue de discuter plus sérieusement du projet de volet réglementaire. L'enquête publique concernant ce projet de PAD est actuellement prévu pour 2020.

G. VAN GOIDSENHOVEN ajoute qu'il pourrait conclure qu'il s'agit d'une « affaire à suivre » mais avant d'en arriver là, il a récemment entendu dire que le secteur des voitures de seconde main, ne serait pas, d'après ses informations, opposé à l'idée de d'être relocalisé ailleurs. Êtes-vous au courant de cette affaire ? Comment se positionne la commune à sujet.

Madame l'Échevine MÜLLER-HÜBSCH répond que le Collège est en train de chercher une solution. Il est aussi bien conscient que le projet de centre « RORO » n'a pas abouti. Il faut il faut trouver d'autres solutions. Le Collège est en discussions avec la Région à ce sujet.